

## La Fédération du droit du patrimoine est née

Par Dimitri Moucheroud

le 22/01/2010

Universitaires et praticiens ont créé une fédération afin de renforcer les échanges et d'affirmer la place du droit dans la gestion de patrimoine

La Fédération nationale droit du patrimoine (FNDP), lancée le 14 janvier dernier, a été instituée à l'initiative de trois professeurs d'université, **Jean Prieur** ( **Master** droit du patrimoine professionnel - Université Paris-Dauphine), Thierry Revet ( **Master** ingénierie juridique et fiscale du patrimoine - Université Paris 1) et Renaud Mortier ( **Master** droit et gestion de patrimoine - Université Rennes 1).

**Se démarquer des formations généralistes.** L'objectif affiché de la FNDP est de fédérer certains diplômés en les labellisant. « *Les formations en gestion de patrimoine étant nombreuses et de qualité variable, la création de la fédération doit permettre de donner plus de lisibilité à nos diplômés et d'accroître les débouchés pour les étudiants en mettant en avant la dimension juridique* », expliquent ainsi **Jean Prieur** et Thierry Revet, respectivement président et trésorier de la FNDP. La FNDP vise aussi à créer une émulation entre nos étudiants. « *Ceux-ci se mélangeront donc à l'occasion d'un concours annuel portant sur la résolution d'un cas pratique* », explique ainsi pour sa part Renaud Mortier, secrétaire général de la FNDP.

D'autres formations pourraient intégrer la fédération par la suite, même si aucun dossier n'est pour l'instant à l'étude.

**Un lieu d'échange.** « *Par ailleurs, au-delà d'une portée éducative, nous avons aussi l'ambition de faire de la fédération un lieu d'échange entre universitaires et praticiens sur l'actualité juridique et fiscale de la gestion et de la transmission du patrimoine, mais aussi sur les pratiques professionnelles* », explique **Jean Prieur**.

La FNDP est ainsi largement ouverte vers les professionnels du droit puisque le Conseil supérieur du notariat (CSN), le Barreau de Paris, l'Association nationale des juristes de banque (ANJB) et l'Association nationale des juristes d'assurance et de réassurance (Ajar) en sont membres fondateurs. Par ailleurs, cinq offices notariaux, cinq cabinets d'avocats, cinq banques et cinq compagnies d'assurances sont déjà membres de la FNDP.

Plusieurs manifestations et colloques sont d'ores et déjà programmés pour 2010, notamment sur l'avant-projet de patrimoine d'affectation professionnel, l'usufruit des droits sociaux ou encore la fiducie.